



AZAY-SUR-CHER

DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION – TRANSPORT SCOLAIRE 2023 - 2024

Chers parents,

Voici l'organisation générale :

- L'école se déroule sur 4 jours **les lundis-mardis-jeudis et vendredis**
- Les horaires sont de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**.

Ce dossier ne concerne que l'inscription aux services proposés par la Municipalité soit :

- La restauration scolaire,
- Le transport scolaire.

Vous pouvez soit le télécharger, le compléter, le signer et le retourner par mail à accueil@mairie-azaysurcher.fr accompagné des pièces demandées, soit le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par voie postale.

Vous êtes invités à consulter également le règlement de la Pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire.

S'agissant du transport scolaire, il vous appartient, de procéder également à l'inscription en ligne de votre enfant, sur le portail du Conseil Régional : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

Pour l'inscription à l'accueil périscolaire et de loisirs des mercredis et des vacances vous devez vous rendre sur le portail famille dédié accessible sur le site internet de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées : <https://www.touraineestvallees.fr/espace-famille/>

Pour de plus amples renseignements, le service municipal est à votre disposition au secrétariat de mairie ou par téléphone au 02 47 45 62 40.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne rentrée scolaire.

Janick ALARY
Maire

Aline VIOLANTE
Adjointe à l'enfance, école, jeunesse,
CMJ et jumelage jeunes

**UN DOSSIER PAR FAMILLE À REMETTRE EN MAIRIE
IMPERATIVEMENT AVANT **LE 30 JUIN 2023**
(Ce dossier s'il est incomplet ne sera pas accepté)**

Documents à joindre à ce dossier :

- Photographie
- Attestation d'assurance
- Mandat SEPA + RIB (obligatoire à renouveler même si déjà prélevé l'année précédente).
- En cas de séparation ou divorce des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et sur rendez-vous de 14h à 17h.
samedi : 9h à 12h

Ce dossier est à disposition sur le site de la mairie
<https://www.azaysurcher.fr/affaires-scolaires/>

Mairie d'AZAY-sur-CHER – 17 Grande Rue – 37270 AZAY-SUR-CHER

Tél : 02 47 45 62 40 – Fax : 02 47 45 62 49

Courriel : accueil@mairie-azaysurcher.fr – Site : www.mairie-azaysurcher.fr – Appli mobile : appcom.xyz



Année Scolaire 2023-2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche est à compléter en un seul exemplaire par famille

ENFANTS DE LA FAMILLE : de la naissance aux CM2

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé(e) en classe 2021-2022

RESPONSABLES LÉGAUX / CONTACTS

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM		
NOM de jeune fille		
Prénom		
Date de naissance		
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e)		
Garde alternée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Préciser le payeur : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère Père : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire Mère : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire <i>(Dans ce cas, fournir un courrier signé des 2 parents ou un jugement précisant la garde)</i>		
Adresse		
N° Téléphone Domicile		
N° Téléphone Portable		
Adresse mail pour la facturation		
Nom, adresse et numéro de téléphone de l'employeur		

CAF :

N° d'allocataire (obligatoire) :au nom de M. ou Mme

Nombre d'enfants à charge :

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire peuvent faire l'objet d'un droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès de la Mairie d'AZAY SUR CHER.

AUTRES PERSONNES (à l'exclusion de tout mineur) AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON/MES ENFANT(S) POUR TOUTES ACTIVITÉS ET À CONTACTER EN CAS D'URGENCE.

NOM	Prénom	Qualité (1)	Adresse	N° Téléphone

Seules les personnes autorisées pourront prendre en charge votre (vos) enfant(s) sur présentation d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir par téléphone en cas d'imprévu.

(1) Préciser s'il s'agit de grands parents, d'assistantes maternelles...

PAIEMENT DES ACTIVITES

Facturation

Vous recevrez directement de la Trésorerie un AVIS DE SOMMES A PAYER remplaçant votre facture de restauration et transport scolaire qui ne vous sera plus transmise par mail ou papier.

Prélèvement automatique

Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique : Oui Non

Si oui, merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et de fournir un Relevé d'Identité Bancaire.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M. /Mme

certifie avoir pris connaissance des Règlements Intérieurs des services auxquels j'ai inscrit mon (mes) enfant (s) et à en accepter les conditions. (Les règlements sont affichés aux accueils, consultables en Mairie et sur le site internet de la commune ou/et de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées.)	Oui <input type="checkbox"/>
autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports municipaux et/ou intercommunaux dans le cas où l'activité à laquelle il a participé pourrait être filmée ou photographiée.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
accepte de recevoir des informations par mail.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

ASSURANCE

Chaque enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et/ou individuelle accident corporel.

Nom et adresse de la compagnie :

Je m'engage à fournir une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile / individuelle accident corporel couvrant la période de **septembre 2023 à août 2024 au plus tard le 30 septembre 2023.**

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (responsable légal 1) (responsable légal 2)
de ou des enfants

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche de renseignements et m'engage à signaler tout changement de situation familiale, de coordonnées, de quotient familial....

Fait à, le .../.../2023

Signature obligatoire des deux représentants,

Responsable légal 1 : *(Indiquer NOM et prénom valant signature)*

Responsable légal 2 : *(Indiquer NOM et prénom valant signature)*



Année Scolaire 2023-2024

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Lieu de naissance :

Classe 2023-2024 :

S'il bénéficie d'une dérogation scolaire (Cocher ici)

insérer
une photo
(obligatoire)

SERVICES PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX

Merci de vous reporter à la page " Informations 2023-2024 avant de cocher
les cases correspondantes à votre choix

Restaurant scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Fréquentation au planning
					Fournir obligatoirement le planning avant le 25 du mois précédent ou le jeudi précédant la semaine de fréquentation
Régime alimentaire : (à préciser)			Allergie alimentaire : (Fournir un certificat médical)		
Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) :					
Un P.A.I doit être reconduit chaque année scolaire : le dossier est à demander à la Directrice de l'école.					

Transport scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	N'oubliez pas de procéder à l'inscription (obligatoire) sur le portail du Conseil Régional : www.remi-centrevalde Loire.fr avant le 7 juillet 2023
Aller					
Retour					
Arrêt:	(nom de l'arrêt à préciser)		<input type="checkbox"/> CIRCUIT 1	<input type="checkbox"/> CIRCUIT 2	

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) M./Mme responsable légal autorise mon (mes) enfant(s) agé(s) de 7 ans
et plus : à rentrer seul au domicile à la descente du car.

Fait à, le

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

(indiquer NOM et Prénom valant signature)

INFORMATIONS UTILES 2023-2024

1 - Restaurant scolaire

Tarifs: 3,90€ pour 1 enfant fréquentant le restaurant scolaire

3,60€ pour 2 enfants fréquentant le restaurant scolaire

3,00€ pour 3 enfants fréquentant le restaurant scolaire (familles nombreuses et PAI)

4,00€ pour les repas exceptionnels (ou enfants non inscrits et/ou besoin ponctuel).

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur le site internet ainsi que le **règlement de la pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire,**

Les factures ne sont ni éditées, ni envoyées aux familles, Au lieu et place de la facture, la famille reçoit un avis de sommes à payer, à terme échu, adressé par la trésorerie auprès de laquelle vous réglerez directement les sommes dues.

Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint doit être complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire, même si vous êtes déjà prélevé.

En plus des moyens de paiements habituels, la trésorerie propose, également, un règlement par carte bancaire via le service de paiement en ligne TIPI mis à disposition par la DGFIP avec les identifiants fournis sur l'avis de sommes à payer
Autre possibilité : par Carte Bancaire ou en numéraires auprès des buralistes agréés (liste sur le site internet).

2-Transport scolaire

Depuis septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a pris la compétence en matière de transport scolaire et prend en charge la gratuité pour tous les élèves.



Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site régional www.remi-centrevalde-loire.fr / rubrique Transports scolaires / Inscriptions entre le 7 juin 2023 et le 7 juillet 2023.

Au-delà du 7 juillet, une pénalité de 15 euros par élève sera appliquée, dans la limite de 30 euros par famille.

Cette inscription sera acceptée dans le circuit demandé en fonction du nombre de places disponibles.

Toute inscription au-delà de la date limite prévue ne pourra être garantie pour le jour de la rentrée.

Pour renouveler une inscription, vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant. Si vous avez perdu le mot de passe, il vous est possible de le récupérer sur le site Rémi.

Il est important de conserver l'actuelle carte billettique nominative de votre enfant, celle-ci sera automatiquement réactivée et mise à jour en septembre 2023 après une première validation dans le car. Elle devra être présentée à chaque montée dans le car.

Lors de cette inscription, les familles ont accès au paiement en ligne pour régler directement par carte bancaire les 25€ de frais de gestion par élève, plafonnés à 50€ par famille. A défaut, vous recevrez un avis de sommes à payer.

Pour une nouvelle inscription, n'oubliez pas de télécharger la photographie nécessaire à l'établissement de la carte que la région vous adressera directement à votre domicile avant la rentrée scolaire.

En cas de perte ou vol de la carte de transport, un duplicata sera délivré moyennant une somme de 15 euros par élève.

Cette formalité accomplie, vous devez néanmoins **compléter la fiche d'inscription "mairie" jointe,** afin qu'ultérieurement, l'inscription définitive soit validée par les services communaux.

L'un des parents d'un enfant de maternelle (ou toute personne habilitée et nommément précisée) doit impérativement être présent à la montée et à la descente du car. A défaut, l'enfant sera déposé en mairie ou au pôle enfance si celui-ci y est inscrit.

Les circuits et les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune www.mairie-azaysurmer.fr/ Ecoles et jeunesse/Affaires scolaires/Transport scolaire ainsi que le règlement régional.

Les horaires définitifs seront affichés aux points d'arrêt fin août.